# Nos sénateurs et députés réagissent

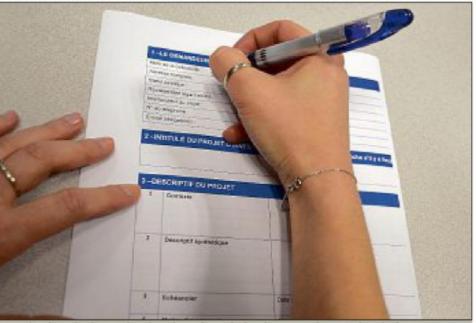
Il y a les pour et les contre cette suppression, mais tous s'accordent sur le fait qu'elle pénalise les communes rurales, déjà exsangues.

■ Sans surprise, la loi sur la moralisation de la vie politique a été adoptée la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Ce à une large majorité, soit 412 voix pour (issues de La République En Marche, du MoDem et de la Nouvelle Gauche), 74 contre (Les Républicains principalement) et 62 abstentions (France Insoumise et les communistes).

### Une suppression au détriment des communes et de la ruralité

L'une des principales mesures de cette nouvelle loi concerne la suppression de la réserve parlementaire, enveloppe (de 130.000 € à 150.000 €) dont disposent nos députés et sénateurs pour aider les communes ou les associations.

Une mesure qui n'a pas manqué de les faire réagir, à commencer par le sénateur **Jean-Pierre Sueur** (PS) qui, lors de son intervention en séance publique au Sénat, a fortement regretté cette suppression. « Celle-ci était devenue to-



Les dossiers de demandes de subvention, via la réserve parlemantaire, étaient relativement difficiles à remplir, surtout pour les associations.

talement équitable et transparente, déclare-t-il, et elle permettait d'attribuer chaque année 146 M€ aux communes rurales. » Et le sénateur de craindre que « cette somme soit reversée dans le budget général de l'État, au détriment des petites communes. »

Le point de vue Jean-Noël Cardoux (LR), autre sénateur du Loiret, est sensiblement le même. « Bon nombre de projets communaux n'auraient pas vu le jour sans la réserve parlementaire », affirme-til. Et d'ajouter que « notre groupe avait fait deux propositions pour améliorer la situation : limiter le coût de l'instruction des dossiers qui est trop élevé, et aussi contrôler les sommes versées. » Visiblement en vain.

#### Pas de clientélisme pour certains...

Quant à l'objectif affiché de cette loi d'éviter « les dérives clientélistes », M. Cardoux estime que c'est un faux procès « à partir du moment où l'on explique le pourquoi et l'objet de la subvention. Personnellement, je donne essentiellement aux communes comme je l'ai fait cette année pour celles qui avaient été victimes des inondations. J'ai pris les dossiers dans l'ordre de réception et je sais pertinemment que j'ai donné à des communes dont les "grands électeurs" ne voteront pas pour moi. »

En tant que député LR, Claude de Ganay a voté contre la loi, considérant lui aussi que cela allait pénaliser la ruralité. « Les communes ont déjà des dotations en baisse, ce n'était pas le moment d'en rajouter », dit celui qui vient d'apporter 20.000 € pour la nouvelle école maternelle d'Ouzouer-sur-Loire,

## Des pratiques d'un autre âge pour le président de l'UDMR

Président de l'Union des maires ruraux du Loiret, Gilles Lepeltier, également maire de Lion-en-Sullias non encarté mais connu comme étant plutôt de gauche, est un élu prompt à demander des subventions. Pourtant, il n'a jamais sollicité la réserve parlementaire des députés ou sénateurs du Loiret. Donc pour lui, « que cette antique méthode monarchique disparaisse, c'est plutôt bien. »

Bien évidemment, il souhaite que ces enveloppes distribuées aux communes reviennent aux ruraux via la DGF, rappelant au passage que « la dotation pour un Lugdunien (nom des habitants de sa commune au nombre de 450) est de 64 € alors qu'elle est de 124 € pour celles de plus de 3.500 habitants. Mais ce qui l'agace encore plus, c'est que cette réserve parlementaire permettait aussi de « graisser la patte au receveur municipal, sans contrôle quant à leur destination. » Des pratiques d'un autre âge, selon lui.

mais qui aide aussi beaucoup d'associations. Et quand on évoque le clientélisme, il trouve ce terme « provocateur, voire insultant » au regard de la « transparence du système, même si de nouvelles règles auraient pu être mises en place. » Surtout, il estime que cette suppression « va couper les relations des parlementaires avec leur territoire, ce qui est très dommage. »

#### ... un clientélisme outrancier pour d'autres

En revanche, le nouveau député MoDem du Loiret, solidaire de la République En Marche, **Richard Ramos**, a bien voté pour le retrait de cette réserve parlementaire. Mais il n'en perd pas pour autant ses convictions et regrette que « cet argent ne soit pas redistribué vers les territoires et le monde associatif. » Il relève également que « le député est un législateur, il ne peut être aussi ordonnateur. Ce n'est pas son rôle de se substituer aux collectivités locales. »

Et Richard Ramos enfonce le clou en affirmant qu'il existait bien, selon lui, « un clientélisme outrancier de certains pour se faire réélire. Il n'y a qu'à comparer le fléchage des aides et la carte des élus pour le constater. »

Quoi qu'il en soit, cette réserve parlementaire fait désormais partie du passé. Reste à savoir si la ruralité obtiendra un jour une contrepartie.

HERVÉ LE ROUX DUPEYRON